

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019**

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 36 procurations..... 14 absents ..... 11 Suffrage exprimé ... 50</p>	<p><b>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,</b></p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de <b>M. Luc STREHAIANO</b>, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	--

**Etaient présents :**

- **Andilly :**
- **Attainville :**
- **Bouffémont :**
- **Deuil-la Barre :**
- **Domont :**
- **Enghien-Les-Bains :**
- **Ezanville :**
- **Groslay :**
- **Margency :**
- **Moisselles :**
- **Montlignon :**
- **Montmagny :**
- **Montmorency :**
- **Piscop :**
- **Saint-Brice-sous-Forêt :**
- **Saint-Gratien :**
- **Saint-Prix :**
- **Soisy-sous-Montmorency :**

Daniel FARGEOT,  
Odette LOZAÏC,  
Claude ROBERT,  
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER,  
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,  
Philippe SUEUR (aux rapports n° 7 à 32), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,  
Agnès RAFAITIN-MARIN,  
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,  
Christian RENAULT,  
Véronique RIBOUT,  
Alain GOUJON,  
Patrick FLOQUET, François ROSE,  
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,  
Christian LAGIER,  
Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL,  
Julien BACHARD, Natacha VIVIEN,  
Gérard BOURSE,  
Luc STREHAIANO, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés ayant donné Procuration :**

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWCZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

**Absents :** Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 6) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - NUMERICLAB**

**OBJET : SIGNATURE AVEC STARLABS D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT 2019**

**PJ : projet de convention**

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

*La ville d'Enghien-les-Bains et la Communauté d'Agglomération ont décidé d'associer leurs compétences respectives, en matière culturelle et de développement économique, et ont créé en 2015 à l'initiative de la ville, un incubateur de projets innovants, le NumericLab. Cet incubateur d'entreprises complète les différents outils et dispositifs sur l'agglomération en matière d'entrepreneuriat.*

Accusé de réception en préfecture  
095-200056380-20190626-DL2019-06-26\_6-  
DE  
Date de télétransmission : 02/07/2019  
Date de réception préfecture : 02/07/2019

H.

*Les deux collectivités ont renouvelé leur partenariat le 22 février 2019, avec pour objectifs de favoriser l'émergence de start-up dans le domaine de l'industrie créative et de la création numérique et, ainsi, de créer des emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire. Plaine Vallée prend en charge l'accompagnement des entrepreneurs couvrant les composantes du développement entrepreneurial.*

*Pour ce faire, la communauté d'agglomération mobilise son conseiller en création d'entreprise pour accompagner individuellement les jeunes entrepreneurs et propose des compétences complémentaires en s'appuyant sur ses différents partenaires. Ainsi, Plaine Vallée a fait appel à Starlabs dès l'ouverture de l'incubateur, pour son savoir-faire reconnu en termes d'accompagnement à l'innovation et pour faire bénéficier les entrepreneurs de l'écosystème de la technopole.*

*Les actions collectives menées en 2018 par Starlabs et leurs retombées positives incitent Plaine Vallée à s'engager dans une nouvelle démarche partenariale pour un an.*

*En effet, les jeunes entreprises du NumericLab ont participé aux afterworks tout au long de l'année, aux ateliers thématiques (workshops), et échangé aussi avec les entrepreneurs issus des autres incubateurs et pépinières valdoisiennes. Une entreprise a été intégrée au dispositif d'accélérateur à l'international en mai 2018.*

*En outre, les entreprises de l'incubateur ont participé à trois évènements majeurs organisés par Starlabs, dont 2 à Enghien-les-Bains, à savoir : Les Oscars de l'innovation, avec plus de 200 participants, Les Journées des Entrepreneurs de demain, initiées avec RETIS et le Moovjee dans le cadre du principal concours national en matière d'entrepreneuriat jeune et Zee Entrepreneur, avec 150 participants à la finale au Centre des Arts.*

*Le projet de convention ci-joint détermine les conditions techniques du partenariat entre les deux parties. S'agissant des modalités financières, la communauté d'agglomération verserait à l'association une subvention annuelle de 8 000 € destinée à soutenir la mise en œuvre de l'action partenariale sur le territoire.*

*Les commissions du développement économique et de l'emploi et des finances réunies respectivement le 13 mai et le 18 Juin 2019 ont émis un avis favorable sur ce dossier.*

## **CECI EXPOSE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

**VU** les statuts et les actions à conduire par l'association Starlabs en matière d'accompagnement de porteurs de projet, d'entreprises et de créateurs d'entreprises,

**CONSIDERANT** que l'association a pour objet notamment de participer au développement économique du Val d'Oise afin d'y soutenir l'emploi et l'activité économique, objet s'inscrivant dans les objectifs de politique publique relevant de PLAINE VALLEE,

<p>Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_6- DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019</p>
--

**H**

**CONSIDERANT** les actions collectives déjà mises en œuvre par l'association et leurs résultats positifs,

**CONSIDERANT** le projet de convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE et l'association pour l'année 2019,

**CONSIDERANT** les avis favorables des commissions en charge du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale,

Sur proposition de Madame RIBOUT, entendue dans l'exposé des motifs,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

1. **OCTROIE** au fonctionnement de l'association STARLABS une subvention d'un montant de HUIT MILLE EUROS (8 000 €) pour l'année 2019.
2. **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'Association pour l'année 2019.
3. **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.
4. **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2019 au compte 90/6574.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**



Le Président,

Acte publié ou notifié le 04/07/2019  
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
 Pour le Président et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,

Patrice SIROT

Accusé de réception en préfecture  
 095-200056380-20190626-DL2019-06-26\_6-  
 DE  
 Date de télétransmission : 02/07/2019  
 Date de réception préfecture : 02/07/2019



**Acte à classer**

DL2019-06-26\_6

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-07-02T15-36-17.01 ( MI217783919 )

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190626-DL2019-06-26\_6-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Signature de la convention de partenariat avec S  
pour le NumericLab pour l'année 2019

Date de décision : 26/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)Acte : 6 Convention partenariat  
2019 Starlabs.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

6.1 Convention de  
partenariat  
Starlabs Plaine Vallée  
2019.PDF

Type PJ : 70\_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR6.2 Budget Prévisionnel  
StarLabs 2019.PDF

Type PJ : 70\_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 15:36

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/07/19 à 15:36

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 16:03

